



Rando et Découverte
38440 St JEAN DE BOURNAY
Marylor BRAIZAT
90 Route des valaises
38440 Villeneuve de Marc
Tel : 06.14.39.10.92
randoetdecouverte38440@gmail.com
Affiliation FFRP 04421

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



NOTICE D'INFORMATION

Saint Jean de Bournay, le 13-01-2026

Week-end de 3 jours de randonnées dans le Gard Du 11 au 13 septembre 2026 Au VVF de Méjannes le Clap

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 24 au minimum avec 6 voitures, 36 au maximum avec 9 voitures.

Dates : du vendredi 11 septembre au dimanche 13 septembre 2026.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

Animatrice responsable du séjour :

Jocelyne DURANTON, tél : 06 72 16 58 84, mail : jduranton59@gmail.com

N° de licence : 0525087F

Brevet Fédéral délivré le 24-09-2022

Programme:

Les participants, munis de leur pique-nique pour le vendredi midi, sont attendus à la Salle Claire Delage de Saint Jean de Bournay le vendredi 11 septembre 2025 à 7 h.

Les randonnées iront de 13 à 16 km et de 230 à 380 m de dénivelés et pourront être aménagées ou raccourcies suivant les participants. Il y aura deux groupes de randonnée pour les mêmes parcours.

1^{er} jour, vendredi 11 septembre :

Arrivée prévue vers 10 h au parking de l'église de Saint Michel d'Euzet. (199 km, 2 h 40) .

Départ avec le pique-nique dans le sac pour la randonnée des « cascades du Sautadet » 14 km, 230 m de dénivelé, environ 4 h de marche. Nous prendrons le temps de visiter le village de La Roque sur Cèze « plus beau village du Gard » et d'admirer les cascades.

Formées par la Cèze, les Cascades sont une série de chutes d'eau impressionnantes !

Puis installation au VVF de Méjannes le Clap. (23 km, 30 min).



Rando et Découverte
38440 St JEAN DE BOURNAY
Marylor BRAIZAT
90 Route des valaises
38440 Villeneuve de Marc
Tel : 06.14.39.10.92
randoetdecouverte38440@gmail.com
Affiliation FFRP 04421

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



2^e jour, samedi 12 septembre :

8 h départ pour aller au parking des Concluses de Lussan à 15 km, 21 mn.

8 h 30 départ avec le pique-nique dans le sac pour la randonnée « **Les Concluses de Lussan** » 16 km, 350 m de dénivelé, environ 5 h de marche.

Les Concluses sont la suite de longues gorges naturelles et un couloir rocheux creusé au cours du temps par l'Aiguillon.

Nous reprendrons les voitures pour aller visiter le charmant village de Lussan classé « plus beau village de France » (8 km, 15 min), puis retour au VVF de Méjannes. (12 km, 15 min) .

3^e jour, dimanche 13 septembre :

8 h 00 départ pour le parking vers le Mas de la Taillade à Méjannes à 8 km, 10 mn.

8 h 30, avec le pique-nique dans le sac, départ pour la randonnée du « **circuit des Baumes, arches et aven** » : 15 km 372 m de dénivelé, environ 4 h 30 de marche.

Très belle randonnée permettant de découvrir un aven, des dolmens, des baumes et des arches magnifiques.

16 h 30, retour sur St Jean pour environ 218 km, 3 h.

Arrivée prévue vers 20 h.

Hébergement :

L'hébergement en pension complète sera assuré par le VVF Les Cigales du Gard, rue des Bleuets Les Hauts de Céze 30430 MEJANNES LE CLAP, Tel : 04 66 24 42 75, qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

Coût du séjour :

Le coût du séjour est fixé à environ 225 € par personne, en pension complète, en gîte de deux personnes à raison d'une personne par pièce.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par des animatrices diplômées du club Rando et Découverte.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Inscriptions :

Inscriptions prises par ordre d'arrivée.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 20 janvier 2026.



Rando et Découverte
38440 St JEAN DE BOURNAY
Marylor BRAIZAT
90 Route des valaises
38440 Villeneuve de Marc
Tel : 06.14.39.10.92
randoetdecouverte38440@gmail.com
Affiliation FFRP 04421

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



Inscription validée par la remise du bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte de 50 € (et du bulletin d'adhésion à l'assurance accompagné d'un chèque de 11 € si vous prenez l'assurance annulation) à l'ordre de Rando et Découverte à Jocelyne DURANTON, Anne PILVEN ou Irène JAMME ou dans la boîte aux lettres du club (mairie de St Jean de Bournay).

Assurances facultatives :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances disponible sur le site « rando38440 » onglet « Documents administratifs » .

PAIEMENTS :

1er acompte de 50 € (+11 € si assurances facultative) à remettre avant le 15 février 2026, encaissé le 18-02-26.

2e acompte d'environ 131 € à remettre avant le 20 juillet 2026, encaissé le 24-07-2026.

Solde du séjour environ 44 € en fin de séjour.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de Rando et Découverte.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Jusqu'au 10-08-2026 : restitution des sommes versées avec une retenue de 22,50 € pour frais de dossier et du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

Du 11-08-2026 au 03-09-2026 : restitution des sommes versées avec une retenue de 112,50 € pour frais de dossier et du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

Après le 03-09-2026 : retenue de 100 % du montant total du séjour soit 225 €.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. (En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière).

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.